



## MAIRIE DE MÛRES

Tél. 04 50 68 22 17  
Mél. mairie@mures.fr  
Site web: www.mures.fr

### Horaires du Secrétariat de Mairie

Mercredi de 9h00 à 12h00

Jeudi de 14h00 à 19h00

### Horaires permanence téléphonique

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

Responsable de Publication :

David Dubosson, Maire


Comité de Rédaction : Commission Communication,

Jennifer Domingues, Florence Héritier Daviet,

Christelle Piot, Delphine Pollier, Julie Roupioz.

Impression : par nos soins

## Sommaire

	<b>Point travaux</b> Pages 2 et 3
	<b>Garde Champêtre</b> Page 4
	<b>Curiosité Technologique</b> Page 5
	<b>Guinguette des Anciens</b> Page 6
	<b>Chansons sur un plateau</b> Page 7
	<b>L'école</b> Pages 8 et 9
	<b>Nouvelles d'Animûres</b> Pages 10 et 11
	<b>Mûres en fêtes</b> Page 12
	<b>Tailles des haies</b> Page 13
	<b>Le frelon Asiatique</b> Page 14
	<b>Point PLUi HMB</b> Page 15
	<b>Annecy Zone S.F.E</b> Page 16

# Le Bulletin de Mûres

## Le mot du Maire

Chères Mûraines, chers Mûrains,

Toute l'équipe est ravie de vous présenter son bulletin municipal 2024 qui est une fenêtre ouverte sur la vie de notre commune et reste un moyen privilégié de vous informer sur les événements, les projets et les réalisations de 2024.

Notre bulletin municipal met également en lumière le dynamisme de nos associations. Elles contribuent à créer du lien social et de solidarité entre les habitants. Un grand merci à eux.

Nous encourageons tous les habitants à s'impliquer activement dans la vie associative et municipale.

J'en profite pour remercier également l'ensemble de notre personnel administratif et technique qui œuvre pour la vie de nous tous, tout au long de l'année

Mon équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

**Je vous invite à venir partager  
un moment de convivialité lors  
des vœux de la municipalité qui auront lieu  
le 24 janvier 2025 à 20h  
en salle Pierre Reignier**

**Votre Maire,  
David Dubosson**

# Un point sur les travaux de 2024 ...

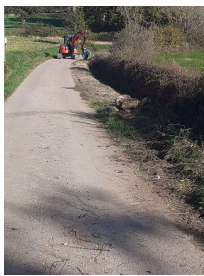
## Réalisés par Frederic Castella, employé de commune :

Fabrication et pose de caniveaux :

- Chemin du Cul du Sa
- Crêt Vial

Remise en état du chemin du Cul du Sa.

Débroussaillage de la montée de Crêts Reydet. Renforcement de la route des Balmettes et mise en place de balisages de sécurisation.



## Voirie :

Réalisation d'un bi-couche sur la route de la Veïse, chemin de Tavey, chemin de la Crétaz.

Reprise d'enrobés sur différentes zones pour un coût d'environ 30 000 € :

- Chemin des écoles
- Route de Chessy

Pour l'entretien des voiries communales,  
le Conseil Départemental de la Haute Savoie nous a alloué au titre  
du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité  
la somme de 8 293 €

**haute  
savoie**  
le Département

## Eclairage public :

Remplacement des luminaires par des leds et pose d'horloges. Depuis le mois d'octobre 2024, l'éclairage public est coupé de 23 heures à 6 heures.

Le jardin des souvenirs est terminé, il a été entièrement réalisé par notre employé communal Frédéric Castella, qui a effectué un travail de grande qualité, merci à lui.



## ... Réalisés par des entreprises extérieures :

### Rénovation énergétique de l'école primaire :

Le mode de chauffage de l'école existant, composé de pompes à chaleur vétustes qui ne fonctionnaient que ponctuellement en période de grand froid et qui consommaient beaucoup d'énergie, engendrait des coûts récurrents de réparation.

L'ensemble des menuiseries bois du bâtiment école du réfectoire du préau et de la chaufferie n'était plus étanche et entraînait une déperdition de chaleur considérable. Les volets bois étaient très abîmés et ne fermaient plus correctement laissant passer le soleil en été.



Il a donc fallu procéder aux travaux suivants :

- Remplacement du dispositif existant des pompes à chaleur par de nouvelles pompes à chaleur et construction d'un abri, afin de réaliser des économies d'énergies et de diminuer l'impact environnemental par l'utilisation d'énergies renouvelables.
- Remplacement de l'ensemble des menuiseries bois du bâtiment école, du réfectoire, du préau et de la chaufferie, par des menuiseries aluminium avec isolation thermique renforcée.
- Remplacement des volets bois par des volets roulants, dispositif thermique et de défense contre les intrusions.

Travaux réalisés par les entreprises :

- AFS (fenêtres) 105 520,00 € HT
- Tissot (chauffage) 43 966,00 € HT
- Ravier (local en bois) 9 920,42 € HT

**Soit un coût total de : 159 406,42 €**



Pour la rénovation énergétique de l'école, nous avons perçu :

- 35 061 € de l'Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- 70 122 € de la Région Auvergne Rhône Alpes (au titre de l'aménagement du territoire et de l'investissement dans ma commune).

**Soit un montant total de subventions de 105 183€**

  
**MINISTÈRE  
DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DE LA SIMPLIFICATION  
ET DE LA TRANSFORMATION  
DE L'ACTION PUBLIQUE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 **La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

# Garde Champêtre



Depuis cet été, et grâce au Parc des Bauges qui a proposé à ses communes adhérentes une mutualisation de poste, nous accueillons **Monsieur Jonathan LAGACHE, garde champêtre**, qui sera présent sur la commune de manière régulière.

Cet agent sera assermenté et agira sous la responsabilité de la Commune au titre du pouvoir de police du Maire.

*La parole à ... Jonathan Lagache,*

« Je suis arrivé sur la commune le 8 juillet dernier et y serai présent en moyenne un jour par semaine, parfois un peu plus. J'ai exercé dix-neuf ans en gendarmerie mobile ainsi qu'en gendarmerie départementale. J'ai conduit des enquêtes relatives aux atteintes aux personnes et aux biens.

Aujourd'hui j'ai envie de passer à une autre thématique, la partie environnementale.

Et plus particulièrement : Les zones rurales, les forêts... lutter contre les incivilités dans le sens environnemental du terme : les bivouacs sauvages, les feux de barbecue, les prélèvements dans les forêts...

Lors de mon entrée en fonction, j'ai arpenté le territoire, aux côtés d'élus, afin de mieux le connaître et en percevoir les enjeux et les secteurs stratégiques. Je dois aussi me faire connaître auprès des commerçants, des agriculteurs, des viticulteurs et des habitants. J'entends parcourir tous les recoins de la commune, qu'importe la météo !

Mon nouveau métier rejoint mes centres d'intérêts, le sport et la nature.

Le dialogue avant la répression, je crois à la prévention ! Dialoguer, expliquer les arrêtés pris par la commune et informer : le poste revêt une fonction pédagogique qui souvent permet d'intégrer les raisons d'un changement de pratique.

Mon rôle consiste également à tisser du lien avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB), l'Office National des Forêts (ONF) ou encore la gendarmerie.

Mes missions sont liées à la protection de l'environnement (dépôts d'immondices, feux, qualité des eaux...). J'aurai également un rôle de médiateur concernant les conflits d'usage, c'est-à-dire quand plusieurs acteurs sont en opposition pour profiter d'un espace ou d'une ressource, par exemple les pêcheurs et les touristes.

Après mon assermentation, je disposerai du statut de garde-champêtre exerçant des missions de police rurale qui confère un pouvoir de contrainte et de répression sur les infractions constatées. Autrement dit, je serai compétent pour constater l'infraction (circulation, stationnement...) ou atteintes à l'environnement et pourrai être amené à sanctionner ».

*Une réévaluation des besoins et du temps de mobilisation du garde-champêtre - police rurale sera réalisée en lien avec le Parc au terme de la première année d'exercice.*

# Curiosité Technologique

Le 17 février, plusieurs conseillers municipaux, guidés par Robert Daviet propriétaire des lieux, sont allés découvrir la « curiosité technologique » de Mûres : un bélier hydraulique.



Fabriqué par l'entreprise Gianola de Thonon et installé sur la propriété du grand père de Robert afin d'alimenter en eau la ferme dans les années 20 (1900 !) soit depuis plus d'un siècle, il est toujours fonctionnel (pas d'obsolescence programmé ces années-là !), même si, depuis l'arrivée de l'eau communale, il n'alimente plus que le bassin.



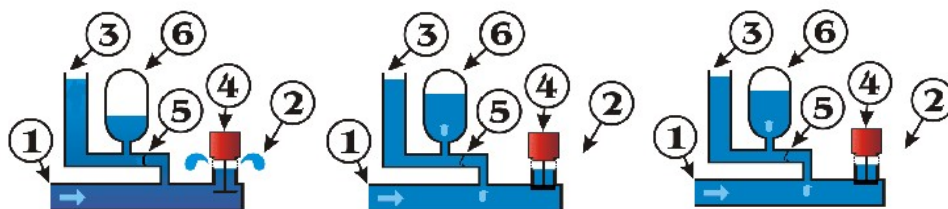
Le **bélier hydraulique** est un dispositif mécanique et hydraulique qui permet de pomper de l'eau jusqu'à une hauteur plus élevée que la source en utilisant l'énergie d'une chute d'eau de hauteur plus faible.

## Coup de bélier

Le coup de bélier est un phénomène qui survient quand on ferme brusquement un robinet : la canalisation, du fait de l'arrêt de l'écoulement et de l'inertie de la masse d'eau en mouvement, subit un choc qui se traduit souvent par un bruit. Dans les grosses installations, ce phénomène peut provoquer l'éclatement des canalisations. Un dispositif à ressort ou à membrane, l'antibélier, permet d'atténuer ce phénomène et donc de protéger les installations.

## Énergie cinétique

Le principe utilise l'énergie cinétique d'une colonne d'eau ayant pris une certaine vitesse. Lorsque cette eau est arrêtée brusquement par un clapet, une surpression est créée, ce qui permet de faire monter une colonne d'eau à une certaine hauteur. Le résultat dépend de la quantité d'eau et de la vitesse mises en jeu. Le phénomène existe dans la nature, notamment sur les côtes comportant des crevasses exposées aux vagues de la mer. L'eau qui s'y engouffre heurte le fond et peut, dans certaines configurations, se trouver violemment expulsée vers le haut. Ce phénomène est appelé geyser maritime ou populairement souffleur. Il existe une grande variété de mises en œuvre de ce principe.



## Principe de fonctionnement

Schéma 1

Schéma 2

Schéma 3

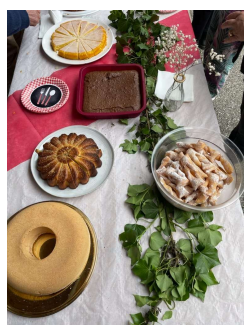
La conduite d'arrivée d'eau (1), contrôlée par une vanne d'arrivée principale (non représentée), doit être alimentée par une eau sous pression (généralement liée à une dénivellation). La capacité de pompage de l'installation dépend de l'énergie cinétique de cette alimentation. La pression d'arrivée est cependant inférieure à la hauteur manométrique du refoulement (3) et nécessite une énergie supplémentaire pour augmenter la pression. Le bélier est constitué d'une conduite d'arrivée (1), d'une soupape primaire (4) à ouverture contrôlée par un ressort (ou parfois par un simple poids), d'une conduite de refoulement (3) avec un clapet anti-retour (5) et une cloche remplie d'air (6).

# « Guinguette » des Anciens

Le repas de anciens 2024 "nouvelle formule" a eu lieu le 1er juin sous le préau de l'école. Monsieur Le Maire a rappelé dans son discours de bienvenue les raisons de ce changement.



Compte tenu du nombre de participants potentiels (environ 180 personnes de plus de 65 ans dans notre commune), il n'était plus possible d'organiser ce repas au restaurant, d'une part pour des raisons budgétaires, mais surtout faute de restaurants avec des salles suffisamment grandes. Et plutôt que d'augmenter l'âge de participation à ce repas, il a été privilégié une version plus simple permettant de favoriser les échanges et la convivialité.



C'est donc tout sourire et avec décontraction que les aînés ont pu apprécier le décor et les tables joliment mises en place par les élus et leurs conjoints.

Il était demandé aux participants d'apporter leurs couverts (du fait de l'absence de cuisine et pour éviter la vaisselle jetable), un met salé ou sucré à partager et éventuellement une chaise pour plus de confort.

**Nombreux sont nos aînés qui se sont affairés à la préparation d'amuses-bouches et à la confection de desserts. Et quel plaisir de voir chacun et chacune partager, goûter, commenter, approuver le plat « concocté » par sa voisine, sa cousine, son voisin ou son cousin ! sans oublier la petite gnôle digestive (en toute discrétion bien sûr !)**

*Et même si cette nouvelle formule a suscité quelques réserves, gageons que le bouche à oreille faisant, l'année prochaine, nous serons encore plus nombreux à partager ce bon moment !*

Un grand merci à la fruitière Chabert, au Caveau du vigneron et à « O mets gourmands » pour avoir préparé une paëlla généreuse et excellente.



**A vos agendas :  
Prochaine édition le samedi 14 juin 2025**

# Chansons sur un Plateau

Du 4 au 6 novembre dernier, pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, s'est déroulé « Chansons sur un plateau », la tournée musicale à domicile chez les personnes âgées et isolées du territoire.

Soutenu par le Conseil départemental de la Haute-Savoie à travers la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, ce projet a pour but de **rendre accessible le spectacle vivant aux personnes âgées** qui n'ont plus les moyens de se rendre dans des lieux culturels, et de rompre leur isolement.

Les contacts des personnes visitées ont pu être récoltés grâce à l'étroite collaboration **entre le service culturel du SIPA et différents relais** tels que les CCAS des communes ou encore des auxiliaires de vie et particuliers. Grâce à ce travail, des visites ont pu être organisées sur 8 communes membres et conventionnées du SIPA.

Les fidèles et talentueux artistes, **Jocelyne Tournier (chanteuse) et François Thollet (musicien)**, conduits par Marie Meiller (chargée de mission culturelle au SIPA), se sont déplacés pendant 3 jours au domicile des personnes âgées pour partager des moments chantés et même parfois dansés... !

Cette édition a une nouvelle fois été synonyme de **rencontres émouvantes**, de récits d'autrefois livrés avec pudeur et émotion à l'évocation de certaines musiques et de rires. Chaque rendez-vous est ajusté en fonction de la personne rencontrée : les artistes adaptent leur répertoire mais aussi la forme que prend la visite. En effet, les envies, personnalités et spécificités des personnes rencontrées sont au centre de l'attention des intervenants, afin que ce moment soit le plus juste et réconfortant.

Dans les cuisines et salons, mais aussi dans les chambres de l'Ehpad de Gruffy, au sein duquel les artistes ont fait un arrêt, **les rires, claquements de doigts et voix ont souvent résonné**. Les personnes âgées ont pu parfois dévoiler leurs talents de chanteurs ou danseurs, pour le plus grand bonheur des artistes ou de certains de leurs proches présents au moment des visites.



« Grâce à Michel et Jocelyne, Lydie a passé un très agréable moment musical. Le répertoire était bien choisi et Lydie a pu fredonner quelques-unes de ses chansons préférées (Brassens, Ferrat, Piaf...) L'émotion était au rendez-vous avec ces artistes fort talentueux et délicats. Un grand merci ! »

*La famille de Lydie Lavy*

## Coup de cœur de la rédac'

**Pain d'épices - Facile, rapide et délicieux**

Ingrédients :

- 400gr de farine
- 200gr de sucre roux
- 1 œuf
- 25cl de lait
- 2 cuillères à soupe de miel
- 1 cuillère à café de bicarbonate
- 2 cuillères à soupe d'épices (à pain d'épices ou un mélange de votre choix)
- Fruits confits (facultatif)



Mélanger la farine, le sucre, les épices et le bicarbonate.

Faire tiédir le lait et le miel

Casser l'œuf dans le mélange farine, ... ajouter le lait. Bien mélanger. Ajouter les fruits confits

Beurrer et fariner un moule à cake.

Cuire à four chaud 10mn à 150° puis 35mn à 180°

*! Déguster avec du beurre salé !*

# Nouvelles de l'école

## LE DÉFI DES ECOLIERS

Le vendredi 24 mai 2024, nous avons participé, (comme 56 écoles et 10 700 élèves de l'agglomération), à la seconde édition du défi des écoliers proposé par le Grand Annecy.

**L'objectif étant de venir à l'école autrement qu'en voiture !**

Nous notons une excellente participation des familles : 85,96 % des élèves sont venus à pied, en vélo, en trottinette ou en covoiturant.



*En amont du défi, et sans prévenir les familles, nous avons compté, le vendredi 3 mai, le nombre d'enfants venus en voiture, en vélo..., notre report modal est donc de 61,40 %.*

Ce qui nous a permis d'obtenir le « **Trophée report modal** » (*report modal de la voiture le plus important entre le comptage du 3 et du 24 mai*)

- **Secteur Rural : Ecole élémentaire Jacques Prévert de Mûres – 61,40%**
- Secteur Périurbain : Ecole primaire de Charvonnex – 58,90%
- Secteur Urbain : Ecole primaire de Vieugy – 53,10%

Il y a eu 12 lauréats dans 4 catégories : « Trophée pourcentage modes doux » « Trophée report modal » « Trophée Coup de cœur » « Trophée Honneur » (écoles lauréates en 2023, ayant regagné en 2024)

Nous avons gagné un diplôme, un trophée et un lot d'une valeur de 600 €. Nous avons choisi (dans le catalogue proposé) des chasubles, 2 panneaux de signalisation (feux voitures et piétons) et un kit de panneaux "règles de la circulation".

Dans le cadre de ce défi, chaque classe a bénéficié d'une intervention d'1h d'une animatrice pour participer à un jeu collectif sur la mobilité, dans la cour de l'école.

La remise des prix et du lot s'est fait en présence d'élus du Grand Annecy et de notre maire David Dubosson, fin juin.

***Toutes les informations concernant ce défi sont consultables sur : [mobilites.grandannecy.fr](http://mobilites.grandannecy.fr)***

## LA SOUPE A L'ÉCOLE

Dans le cadre de la semaine du goût, vendredi 18 octobre 2024, notre classe de CE2 a préparé une soupe de légumes.

Une préparation collective : laver, éplucher, couper les légumes ; une manière différente d'aborder les légumes.

Les enfants étaient ravis de cuisiner la soupe tous ensemble dans un climat convivial, mais surtout de la déguster ensuite ! Ils se sont régalés.



## SUR LE THÈME DE LA FORÊT



Le mardi 21 mai, les CP-CE1-CE2 sont allés à St François-de-Sales sur le site de l'EPF (Espace Pédagogique Forestier). Une classe en autonomie sur la demi-journée sur l'EPF et l'autre classe sur une balade en forêt avec Véronique Riondy, accompagnatrice en montagne. Une belle journée dans les Bauges !

Les CM, de leur côté, ont participé, en octobre 2023, à la journée « Touche du bois » organisée par le Parc des Bauges, à Aillon-le-Jeune. Au programme : visite de la Chartreuse d'Aillon (définitivement fermée depuis le mois d'août 2024 !), atelier bois où les enfants ont pu fabriquer un objet, spectacle « La vie secrète des arbres, ça vous branche ? » par la compagnie Hélios Films, et promenade-découverte dans la forêt.



Le thème du carnaval était donc... la forêt !! Tous les élèves ont joué le jeu : écureuils, aigles, hérissons, escargots, biches, renards, loups et Petit Chaperon rouge, bûcherons, papillons, lapins, fées des bois, gardes forestiers, chasseurs, gardiennes de la forêt, arbres, champignons et cueilleurs, des Robins des Bois et une Marianne. Bravo à tous !!

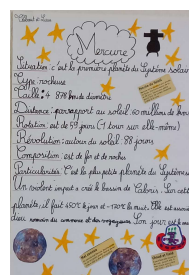
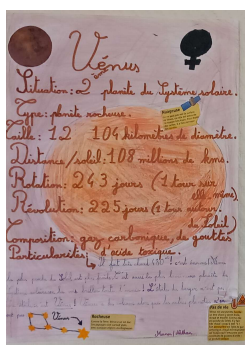
Les élèves de CP-CE1-CE2 ont eu la chance d'avoir un spectacle sur le thème de la forêt « Il était une fois... la forêt » avec la compagnie Planète Mômes.

## ASTRONOMIE

Dans la continuité du travail mené l'année dernière autour de notre planète Terre, les CM2 ont embarqué les CM1 dans leur vaisseau et nous avons pris de la hauteur afin de découvrir le Système solaire.

Au terme du travail mené en classe, nous avons terminé en beauté, la tête dans les étoiles, avec une journée en compagnie du passionné et passionnant Erwann (Le Village des Etoiles- Ruffieu), le mardi 15 octobre 2024.

Au cours de cette journée : maquette du Système solaire, chemin des planètes, séances de planétarium et observation du soleil au télescope. Le soir, les élèves sont revenus en compagnie de leurs parents pour une chaleureuse soirée d'observation du Ciel.



**Venez nombreux découvrir à la bibliothèque de Mûres la présentation de notre Système solaire par les CM1/CM2 !**

# Nouvelles d'Animûres

Retour sur la matinée Environnement du 13 Avril 2024

Animûres et la mairie avaient organisé une matinée constructive d'échanges et d'action pour sensibiliser à la préservation de la nature.

Après un petit déjeuner collectif, 2 équipes se sont formées.

Un petit groupe, équipé de sac poubelles et de gants, est parti à travers la commune pour ramasser les déchets. Merci aux courageux qui ont contribué à préserver les écosystèmes.

Le combat pour préserver l'environnement et le climat est immense mais chaque petit pas possible réalisé, même le plus petit, est une victoire.



Le second groupe a participé à une « Fresque de l'Eau », animé par Beatriz VILLCA JIMENEZ de l'association EAU'DYSSEE.

Cet atelier a permis de mieux connaître les enjeux autour de l'eau, son cycle naturel, le petit cycle anthropique, les impacts des activités humaines et du changement climatique sur l'eau, ainsi que « l'empreinte Eau »\* de chaque bien ou service que nous consommons et produisons.



En fin d'atelier, les participants ont été invités à se projeter et créer un futur désirable (« Mures 2050 ») où l'eau, élément vital, est respecté : éducation, toits végétalisés, marché avec des produits locaux, préservation de la perméabilité des sols...

Pour plus d'informations : <https://www.eaudyssee.org>

\* La consommation moyenne d'eau potable d'un habitant en France est de 150 l/j/hab. mais son empreinte eau est de 4900 l/j/hab

(**Calculez votre empreinte Eau** grâce à [Waterfootprint.org](http://Waterfootprint.org)).



Et pour aller plus loin :

- Le podcast de « **La Terre au carré dans les Alpes** », une émission de France Inter.
- Un état de lieu mondial sur "**Eau, alimentation et énergie**" des Nations Unies (<https://www.unwater.org/water-facts/water-food-and-energy>).
- Le film **Dark Waters** (2020) sur les effets des polluants éternels

Depuis le 27 février 2024, Animûres et le Comité des fêtes ne sont plus qu'une association. Pragmatique et évidente, cette fusion permet de mutualiser les activités, les idées, les projets et les bénévoles.

*Oser faire le pas pour venir nous aider en fonction de vos possibilités !*

## Avez-vous visité le nouveau site Internet d'Animûres ?



Pour en savoir plus, RDV sur le site <https://www.animures.fr/>. Il est pratique, fonctionnel et vous trouverez toutes les informations importantes : les différentes activités (gym, stage vannerie, chorale Cœur des femmes, ateliers créatifs, œnologie...) ainsi que les différentes manifestations (fête des tracteurs, fête du caïon, concours de belote...)

Animûres promeut le VIVRE ENSEMBLE, alors rendez-vous à nos prochaines manifestations ou rejoignez nous pour 1 heure, 1 journée, 1 activité ou plus !!

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

## En chansons



Depuis septembre, le chœur " Femmes de chœur" de Mûres a pris ses marques chaque lundi de 18h30 à 20h00 à la salle des farines sous la direction de la cheffe de chœur Bénédicte Floquet.

Le répertoire est varié, l'ambiance est studieuse mais décontractée. Actuellement 13 personnes participent au chœur, mais les séances sont ouvertes à toutes.

Si l'envie vous en dit, venez nous rejoindre.

Musicalement vôtre

" Femmes de chœur"

le lundi 18h30

Salle des Farines



# Mûres en fêtes 2024 : Un bon cru !



On a ainsi pu déguster, acheter, troquer, voir et applaudir :

Les fleurs et autres plantons pour embellir maisons, jardinières et jardins,

Les fripes de Carmen, Jennifer et autres fashion victimes !

Les barbes à papa, gâteaux et autres friandises de parents d'élèves,

Des joueurs de loto et de belote acharnés, des apprentis vanniers, des œnologues avertis,

Le char « Goudurix » (digne d'Uderzo et Goscinny) et des gaulois qui n'avaient pas peur que le ciel leur tombe sur la tête,

Les démonstrations de fenaisons d'Antoine, Bastien et Joris, sous l'œil d'un public expert et averti, pour qui ces animations ont fait remonter des souvenirs d'un autre temps pas si ancien et pourtant si éloigné de nos vies actuelles,

Des huitres, boudins, pains, tommes blanches, fondue, vin chaud, pizzas, crêpes, bidoyon, ...

Une courge de 51 kg,

Et, pour terminer l'année en beauté, un feu d'artifice sur l'air de « Dansons sous la pluie ».



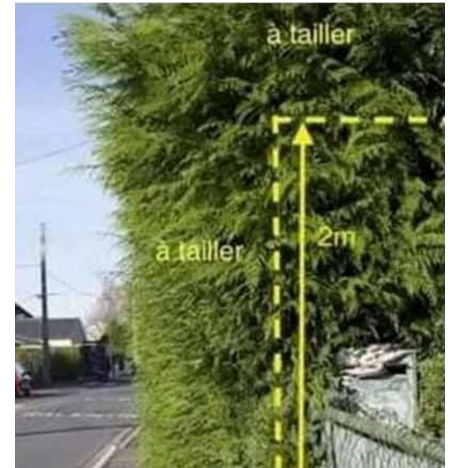
***Que ce soit la fête du Printemps,  
celle des Tracteurs, du Caïon ou de  
Noël,  
merci aux associations  
organisatrices et aux bénévoles qui  
se sont démenés pour satisfaire un  
public toujours très nombreux.***



# LA TAILLE DES HAIES, L'ÉLAGAGE DES ARBRES, UNE OBLIGATION !

En cette fin de saison estivale, arbres et arbustes ont bien poussé et les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité.

Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est **obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations** en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

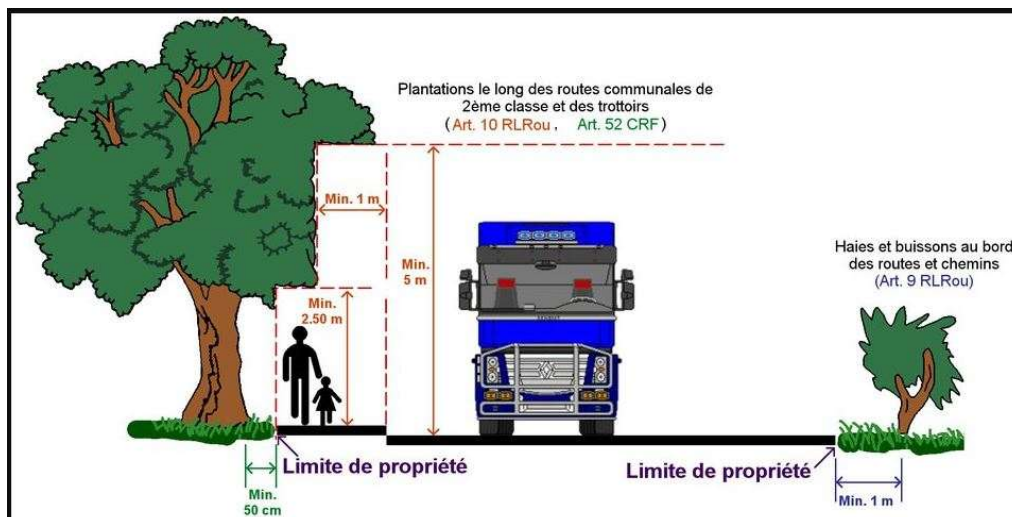


Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière). Nous ne souhaitons pas en arriver là et comptons sur votre civisme.

Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement :

- **Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres**, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).
- **Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs** (EDF, téléphonie, éclairage public)
- **Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).**
- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées **à la diligence des propriétaires ou exploitants**, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).



# Le frelon asiatique

Originaire du continent asiatique, *Vespa velutina nigrithorax*, occupe aujourd'hui la quasi-totalité des départements français.

Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

Très souvent confondu avec le frelon européen, certains critères permettent néanmoins de facilement l'identifier.

## Les éléments d'identification du frelon asiatique

Le frelon asiatique est souvent confondu avec le frelon européen, *Vespa crabro*. Des critères de reconnaissance simples permettent toutefois de les différencier.

Un moyen de distinguer facilement le frelon asiatique du frelon européen est la couleur. Le frelon asiatique est en effet plus foncé que le frelon européen. A distance, il apparaît globalement comme étant brun noir tandis que le frelon européen est beaucoup plus jaune.



**SIGNALE TON FRELON**

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?

Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site : [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)



**GDS**  
Auvergne  
Rhône-Alpes

Pour lutter contre le frelon asiatique, apprenez à le reconnaître et **SIGNALEZ SA PRÉSENCE !**

### Comment différencier le Frelon Asiatique du Frelon Européen ?



Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

Création Graphique : Bénédictine 06 49 06 52 83 Impression : Essentiel COM Ne pas jeter sur la voie publique

*Cet outil de gestion a été mis en place grâce au financement de la Région AURA. Elle ne finance pas la destruction des nids de frelons asiatiques.*



Retrouvez l'ensemble des documents techniques sur la plateforme régionale de signalement : [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)

Et ayez le bon réflexe ! Une fois détecté, signalez le nid sur la plateforme !

Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site : [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)



## Dernière ligne droite pour le PLUi du Grand Anancy

Après plus de trois années d'élaboration et de concertation, le projet de PLUi-Habitat Mobilité Bioclimatique du Grand Anancy est en passe d'être arrêté en conseil communautaire. Ce document déterminera les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols pour l'ensemble des 34 communes du territoire.

### Un processus de longue haleine

Le projet de PLUi HMB du Grand Anancy est composé de différentes pièces : 1 règlement écrit, 5 règlements graphiques, 3 OAP thématiques, 150 OAP sectorielles, 2 POA Habitat et Mobilité et les annexes. Les résultats de ce travail colossal, entamé en 2020, ont été présentés en conseils municipaux cet automne. Les élus vont maintenant voter l'arrêt du projet en conseil communautaire le 19 décembre prochain.



### L'arrêt du PLUi : qu'est-ce que cela signifie ?

L'arrêt du projet est une étape essentielle avant l'approbation définitive du PLUi et son entrée en vigueur. Elle permettra de soumettre le projet à une enquête publique obligatoire. Pendant le temps de l'enquête, les habitants pourront s'informer, consulter l'ensemble des documents composant le PLUi-HMB et formuler des observations.

### Un seul document d'urbanisme à l'échelle de l'agglomération

A son approbation, le PLUi du Grand Anancy remplacera les 29 PLU communaux et le PLUi du Pays d'Alby aujourd'hui en vigueur. Il s'agit d'harmoniser les règles d'urbanisme afin de les rendre plus lisibles et plus cohérentes à l'échelle territoriale, dans le respect des spécificités locales. À l'heure où la transition écologique et les tensions sur le logement se font plus pressantes, le PLUi du Grand Anancy se positionne comme un levier central pour maintenir une qualité de vie exemplaire pour ses habitants tout en préparant le territoire aux défis de demain.

### Un projet élaboré en concertation continue

L'arrêt du projet s'accompagne également du bilan de la concertation menée à chaque étape d'élaboration du document. Du diagnostic initial, aux grands principes du règlement, en passant par les orientations stratégiques du PADD (projet d'aménagement et de développement durable), les élus, habitants, acteurs économiques et associatifs ont été associés à chaque étape. Plusieurs outils d'information et de participation ont été mis en place afin d'informer de la démarche et recueillir les avis et contributions sur les différentes thématiques et les différents enjeux pour alimenter le travail des études. De nombreuses rencontres ont également été organisées.

Retrouvez toutes les informations sur le site dédié : <https://www.grandannecy-plui.fr>

## **Grand Annecy : Mise en place de la Zone à Faibles Émissions (ZFE-m) dès janvier 2025**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'Agglomération du Grand Annecy instaure une Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) sur une partie de son territoire dans le cadre de ses efforts pour améliorer la qualité de l'air. Cette mesure vise à réduire la circulation des véhicules les plus polluants et s'inscrit dans une démarche globale pour lutter contre les émissions nocives pour la santé.

Pour circuler dans cette zone, tous les véhicules devront être équipés d'une vignette Crit'Air. Cette démarche se veut progressive ; ainsi à partir de janvier 2025, tous les véhicules classés pourront circuler librement, quelle que soit la catégorie de la vignette (de 0 à 5).

Pour les véhicules non classés ne pouvant obtenir de vignette, des solutions alternatives existent, telles que les offres de mobilité douce (transports en commun, covoiturage, vélo, etc.) et des aides financières spécifiques.

Commandez votre vignette Crit'Air ou demandez votre dérogation avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour continuer à circuler.

Pour en savoir plus sur la ZFE-m, les objectifs, les grandes échéances à venir et les modalités, n'hésitez pas à consulter les informations disponibles sur le site du Grand Annecy : [www.grandannecy.fr/zfem](http://www.grandannecy.fr/zfem)

**Grand Annecy**  
AGGLOMÉRATION

dès **JANVIER 2025**

**POUR CIRCULER  
LE SEUL CRIT'AIR  
C'EST LA VIGNETTE !**

Mise en place de la zone à faibles émissions mobilité  
+ d'infos [grandannecy.fr/zfem](http://grandannecy.fr/zfem)

Conception & réalisation : Signature Communication - Image générée à l'aide de l'intelligence artificielle